

Perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) au Maroc : Etude empirique

Perception of Unique Professional Contribution (UPC) in Morocco: An Empirical Study

Imad BEN YACHRAK, (doctorant)

*Laboratoire d'Etudes et de Recherche en Sciences de Gestion (LERSG)
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Rabat- Agdal
Université Mohammed V de Rabat, Maroc*

Nissrine AL MAGHRIBI, (doctorante)

*Laboratoire d'Etudes et de Recherche en Sciences de Gestion (LERSG)
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Rabat- Agdal
Université Mohammed V de Rabat, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des sciences juridiques économiques et sociales-Agdal Avenue des Nations Unies Agdal Université Mohammed V Maroc (Rabat) BP 721 0661914684 / 0661914682 / 0537771337.
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BEN YACHRAK, I., & AL MAGHRIBI, N. (2023). Perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) au Maroc : Etude empirique. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(6-2), 273-298. https://doi.org/10.5281/zenodo.10368930
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: November 09, 2023

Accepted: December 11, 2023

Perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) au Maroc : Etude empirique

Résumé

Cette étude vise à évaluer la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels, soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime forfaitaire, et à identifier les facteurs qui influencent cette perception. Les caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, l'affiliation à une mutuelle et l'ancienneté professionnelle, sont examinées pour déterminer leur impact sur la manière dont les professionnels perçoivent la CPU. Pour atteindre cet objectif, une approche quantitative a été adoptée. Des données ont été collectées à partir d'un échantillon de professionnels exerçant dans la région de Rabat, à l'aide d'un questionnaire structuré. Les données ont été analysées à l'aide des techniques statistiques, notamment la corrélation par le test de Pearson, le test t de Student et la régression multiple, pour évaluer les relations entre ces variables et le degré de la perception de la CPU. Les résultats révèlent plusieurs constatations significatives. Les professionnels plus jeunes qui sont soumis à ce nouveau régime ont une perception plus favorable de la CPU, tandis que les femmes, les individus avec un niveau d'éducation plus élevé, les affiliés à une mutuelle et les professionnels avec une plus grande ancienneté ont également une perception plus positive de la CPU. Ces résultats mettent en évidence l'impact des caractéristiques personnelles sur la manière dont les professionnels perçoivent la CPU. Les implications de cette recherche sont significatives. Comprendre comment ces facteurs influencent la perception de la CPU peut orienter les politiques fiscales et répondre de manière plus précise aux besoins des professionnels marocains soumis à ce régime d'imposition. Les résultats de cette étude suggèrent que des mesures peuvent être prises pour améliorer la perception de la CPU chez les professionnels. Des campagnes de sensibilisation ciblées, des réformes fiscales spécifiques, la simplification des procédures de déclaration et de paiement et des programmes d'éducation financière pourraient contribuer à une meilleure perception de la CPU.

Mots clés : Perception, Contribution Professionnelle Unique (CPU), Régime forfaitaire, Assurance Maladie Obligatoire (AMO), Impôt sur le Revenu.

Classification JEL: H2, H21, H25, H3, H39

Type de l'article : Recherche empirique

Abstract

This study aims to evaluate the perception of the Unique Professional Contribution (CPU) among professionals subject to it in Morocco and to identify the factors that influence this perception. Individual characteristics, such as age, gender, level of education, affiliation with a mutual fund, and professional seniority, are examined to determine their impact on how professionals perceive the CPU. To achieve this objective, a quantitative approach was adopted. Data were collected from a sample of professionals working in the Rabat region using a structured questionnaire. The data were analyzed using statistical techniques, including correlation using the Pearson test, the Student's t-test, and multiple regression, to assess the relationships between these variables and the perception of the CPU. The results reveal several significant findings. Younger professionals have a more favorable perception of the CPU, while women, individuals with a higher level of education, those affiliated with a mutual fund, and professionals with greater seniority also have a more positive perception of the CPU. These results highlight the impact of personal characteristics on how professionals perceive the CPU. The implications of this research are significant. Understanding how these factors influence the perception of the CPU can guide fiscal policies and respond more accurately to the needs of Moroccan professionals. The results of this study suggest that measures can be taken to improve professionals' perception of the CPU. Targeted awareness campaigns, specific tax reforms, simplification of declaration and payment procedures, and financial education programs could contribute to a better perception of the CPU.

Keywords: Perception, Unique Professional Contribution, Lump-sum taxation regime, compulsory health insurance (AMO), Income Tax.

JEL Classification: H2, H21, H25, H3, H39

Paper type: Empirical research

1 L'introduction

Les recettes fiscales constituent la principale source de recettes collectées au sein d'un pays. Leur importance augmente en fonction de leur développement et elles agissent comme un rempart contre la dépendance des pays vis-à-vis des financements extérieurs concessionnels, assurant ainsi la stabilité budgétaire nécessaire à la croissance, au fonctionnement efficace de l'État et au renforcement du contrat social avec les citoyens.

En outre, l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures ne se limite pas à une simple augmentation des recettes. Elle implique également l'établissement d'un système fiscal qui favorise une croissance inclusive, promeut une bonne gouvernance, répond aux préoccupations soulevées par les inégalités de revenu et de richesse, et serve la justice sociale. Un système fiscal efficace et équitable, subséquemment, une condition pour doter les gouvernements des ressources nécessaires. La fiscalité fait partie des meilleurs moyens à la disposition des pays en développement, tel que le cas du Maroc, pour mobiliser leurs propres ressources au service de la protection sociale au Maroc.

Dans le cadre de cet article, nous allons nous focaliser sur son aspect social surtout en termes de protection sociale dédiée aux personnes physiques soumis à l'Impôt sur le Revenu selon l'ancien régime forfaitaire via un nouveau régime d'imposition fiscale intitulé « la Contribution Professionnelle Unique ».

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2021, la Contribution Professionnelle Unique est considérée comme un nouveau régime d'imposition des personnes physiques dont le revenu professionnel est déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire adossé et complété par l'accès automatique à la couverture médicale. Ce nouveau régime fiscal constitue l'une des principales recommandations de la 3^{ème} assise nationale de la fiscalité tenue en 2019, abroge et remplace l'ancien régime du bénéfice forfaitaire en matière de l'Impôt sur le Revenu, applicable sur option au revenu professionnel des personnes physiques forfaitaires.

Ce régime d'imposition a été mis en place dans un contexte économique international et national très difficile, induit par la crise sanitaire COVID-19 et ses répercussions négatives sur les plans sanitaires, économiques et sociaux (AÏSSAOUI, A. & AÏSSAOUI, Y. (2022)). Ce nouveau régime abroge les dispositions relatives au régime du bénéfice forfaitaire et le remplace par une « Contribution Professionnelle Unique » qui regroupe les impôts et taxes dus par lesdites personnes physiques éligibles au titre de l'exercice de leur activité professionnelle. Une partie de cette contribution est constituée par des droits complémentaires destinés à la couverture médicale de ces travailleurs indépendants et petits prestataires qui exploitent à leur propre compte ses entreprises individuelles.

Le Maroc vient de franchir une nouvelle étape en matière de cohésion sociale, en inscrivant sur le marbre la généralisation de la protection sociale (la couverture médicale), tant espérée par de larges pans de la population. L'exécution de ce grand chantier se fera par étape avec, dès 2022, l'élargissement de l'Assurance Maladie Obligatoire à 22 millions nouveaux citoyens, puis la généralisation des allocations familiales et, dès 2025 l'élargissement de l'assiette des adhérents aux régimes de retraite.

De ce fait, le succès de la mise en œuvre d'un nouveau régime d'imposition destiné aux petits commerçants et professionnels à revenu limité est intimement lié au degré d'engagement des contribuables et leur implication dans ce chantier royal dont le Roi Mohammed VI a accordé une attention très particulière. Ce constat est la pierre angulaire autour de laquelle s'articule notre article qui vise à évaluer le degré de la perception de ce nouveau régime d'imposition fiscal par les commerçants de revenu modeste et à vérifier si ce nouveau régime d'imposition répond aux attentes de cette catégorie des contribuables en la matière.

Cette évaluation du degré de perception de ce nouveau régime d'imposition va nous permettre d'exposer ses insuffisances, ses failles et les pistes d'amélioration à engager pour bien mener ce chantier.

De ce fait, l'intérêt de cet article se focalise sur la nécessité de structurer adéquatement un régime d'imposition fiscal moderne, mais surtout efficace et citoyen dans sa pratique, destinée à une large catégorie des contribuables qui sont les personnes physiques commerçants, conforme aux exigences sanitaires surtout après la crise sanitaire qu'a vécu le monde et qui frappe équitablement l'ensemble des contribuables en les sensibilisant de l'importance de leur implication inconditionnelle qui est considérée comme un élément indissociable dans le développement durable du pays.

Malgré son importance pour les professionnels et pour le système de protection sociale au Maroc, la Contribution Professionnelle Unique reste peu étudiée. En effet, vu le caractère nouveau de ce régime d'imposition, nous avons constaté il y'a une quasi absence d'études qui ont traité ce sujet d'où le caractère original de cette contribution qui vise à évaluer la perception, la compréhension, la satisfaction, la conformité et les comportements des professionnels assujettis à ce nouveau régime vis-à-vis de cette contribution. Les études existantes se concentrent principalement sur les aspects légaux et réglementaires de la CPU, ainsi que sur les modalités de calcul et de paiement (AISSAOUI, A. & AISSAOUI, Y. (2022).

Dans ce contexte, cette étude empirique vise à combler ce manque en évaluant la perception de la Contribution Professionnelle Unique par les professionnels soumis à l'IR selon l'ancien régime du forfait au Maroc. Pour ce faire, nous avons collecté des données auprès d'un échantillon de personnes physiques forfaitaires, en utilisant la technique de collecte de donnée par questionnaire. Nous avons analysé les données en utilisant des méthodes quantitatives pour décrire et interpréter la perception de cette catégorie à l'égard de la contribution professionnelle unique.

L'objectif de cet article est de présenter les résultats de cette étude empirique et d'en discuter les implications pour les professionnels et pour les décideurs. Ce faisant, nous espérons contribuer à une meilleure compréhension de la perception de la Contribution Professionnelle Unique au Maroc et à l'amélioration du système de la protection sociale pour les personnes physiques « CPUISTES ».

Ainsi, à travers cette étude nous essayerons de répondre à la problématique suivante :

Comment les personnes physiques soumis à l'Impôt sur le Revenu perçoivent le nouveau régime d'imposition de la « Contribution Professionnelle Unique, CPU» qui a remplacé l'ex-régime d'imposition du forfait ?

2 Revue de littérature et développement des hypothèses

Cette partie constitue le socle théorique de cette étude sur la Contribution Professionnelle Unique (CPU) au Maroc. Elle vise à apporter un éclairage spécifique sur les aspects conceptuels, légaux, et empiriques liés à la CPU. Le cadre théorique du régime de la CPU au Maroc ainsi que les caractéristiques essentielles de ce système fiscal seront présentés. De plus, nous allons examiner le cadre légal et réglementaire de la CPU au Maroc, ainsi que les études antérieures qui ont porté sur cette contribution unique. Enfin, cette revue de littérature constitue un socle conceptuel pour l'analyse ultérieure de la perception de la CPU par les professionnels au Maroc et conduit à la formulation des hypothèses de recherche, qui serviront de fondement à notre analyse quantitative.

2.1 Contribution Professionnelle Unique : définition, caractéristiques et cadre théorique

Comme nous l'avons présenté au niveau de l'introduction, la Contribution Professionnelle Unique (CPU) est un nouveau régime d'imposition introduit par la loi de finances pour l'année budgétaire 2021 qui remplace l'ancien régime du bénéfice forfaitaire. Selon la note circulaire relative à la Contribution Professionnelle Unique publiée par la Direction Générale des Impôts en 2021, il s'agit d'une contribution payée par les personnes physiques qui remplissent quatre critères d'éligibilité suivants :

Premièrement, les contribuables « personnes physiques » ayant commencés l'exercice de leur activité professionnelle à compter du 01 Janvier 2020.

Deuxièmement, les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur au nouveau seuil, de 2.000.000 dirhams pour les activités commerciales, industrielles et artisanales et 500.000 dirhams pour les prestataires de services, fixé par la loi de finances pour l'année 2020 et qui ont été soumis antérieurement au Régime du Résultat Net Réel(RNR) ou du Résultat Net Simplifié(RNS) sur la base d'une demande d'option.

Troisièmement, les contribuables personnes physiques dont les revenus professionnels étaient déterminés selon le régime du bénéfice forfaitaire, avant l'entrée en vigueur de la loi de finance pour l'année budgétaire 2021.

Quatrièmement, l'adhésion au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO) de base conformément à la législation et à la réglementation relatives au régime de sécurité sociale.

Par ailleurs, l'exonération de ce régime concerne les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires (TVA Comprise) annuel réalisé dépasse 2.000.000 dirhams pour les activités commerciales, industrielles et artisanales; et 500.000 dirhams pour les prestataires de services ainsi que les contribuables exerçant des professions, activités ou prestations de services, (professions libérales, travaux divers,...etc.) fixées par le décret n° 2-08-124 du 3 Joumada II 1430 (28 mai 2009).

Les fondements théoriques de la CPU reposent sur deux principes clés : la solidarité et l'universalité. La solidarité implique que les professionnels contribuent à la sécurité sociale en fonction de leurs chiffres d'affaires réalisés au titre de l'activité exercée, de manière à assurer une répartition équitable des coûts de la sécurité sociale. L'universalité signifie que toutes les personnes physiques forfaitaires assujetties à cette contribution doivent contribuer à la sécurité sociale.

De point de vue théorique, la perception est un concept clé de notre étude, car elle permet de comprendre comment les professionnels qui sont soumis au régime de la CPU perçoivent ce système et ses implications sur leur activité professionnelle. Selon le psychologue américain **Jerome Bruner (1958)**, la perception est un processus complexe qui implique l'interprétation de l'information sensorielle en fonction des connaissances, des attentes et des expériences antérieures. Alors que **Habib, M. et al. (2018)** avancent que « *La perception, en psychologie cognitive, correspond à l'activité cognitive par laquelle l'être humain prend connaissance de son environnement* ».

Dans le contexte de notre étude, la perception des professionnels peut être influencée par des facteurs tels que l'âge ; le sexe ; le niveau d'éducation ; l'ancienneté d'exercice de l'activité et l'adhésion ou non à une mutuelle...

2.2 Cadre légal et réglementaire de la Contribution Professionnelle Unique au Maroc

Le régime de la CPU est régi principalement par les textes suivants :

Premièrement et comme nous l'avons déjà présenté, la CPU a été institué en 2021 par le Dahir n° 1-20-90 du 1er jourmada I 1442 (16 décembre 2020) portant promulgation de la loi de finances n° 65-20 pour l'année budgétaire 2021 qui a établi un système de protection sociale

obligatoire en faveur des personnes physiques dont le revenu professionnel était déterminé selon le régime du bénéfice forfaitaire.

Deuxièmement ; la loi organique n° 98-15 du 23 juin 2017 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale

Troisièmement ; la loi organique n° 98-15 du 23 juin 2017 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale

Quatrièmement ; la loi n° 07-20 modifiant et complétant la loi n° 47-06 relative à la fiscalité locale, promulguée par le dahir n° 1-20-91 du 16 jourmada I 1442 (31 décembre 2020).

Cinquièmement ; le Décret n° 2-08-124 du 3 jourmada II 1430 (28 mai 2009) désignant les professions ou activités exclues du régime du bénéfice forfaitaire.

En plus de la note circulaire de 2021 relative à la Contribution Professionnelle Unique publiée par la Direction Générale des Impôts.

2.3 État des lieux des études antérieures sur la contribution professionnelle unique

Malgré l'importance de la CPU pour les professionnels qui y sont soumis au Maroc, peu d'études ont été réalisées sur ce sujet. Les études existantes se concentrent principalement sur les aspects légaux et réglementaires de la CPU, ainsi que sur les modalités de calcul et de paiement.

La seule étude sur le plan théorique de la CPU que nous avons pu y accéder est celle de (AÏSSAOUI, A. & AÏSSAOUI, Y. (2022)). Dans leur article, les auteurs ont mis en évidence trois principaux avantages de ce régime d'imposition. Le premier est un avantage écologique qui consiste à réduire l'utilisation de papier dans la déclaration du revenu professionnel ce qui constitue d'après eux une contribution au respect de l'environnement ; le deuxième est un avantage Social dans la mesure où les contribuables assujetti à la CPU versent des droits complémentaires d'ordre social et bénéficient avec leur ayant droit en contrepartie de la couverture médicale conformément la loi instituant l'assurance maladie obligatoire. Le troisième est économique et financier qui se manifeste dans la suppression des tâches manuelles de saisie des déclarations physiques et du recouvrement des impôts et taxes remplacés par la Contribution Professionnelle Unique ce qui constitue un gain de productivité en termes de Ressources Humaines.

Les auteurs se sont penchés par la suite sur les limites de ce nouveau régime d'imposition qui les ont classées selon **deux principales catégories**. La première à **caractère législatif**. Les auteurs ont mentionné dans cette catégorie trois principaux cas. Le premier, le cas de l'indivision suite au décès d'un contribuable dont l'activité est assujettie à la CPU. Dans ce cas la taxation est assurée au nom d'une seule personne qui bénéficie lui seule de la couverture médicale ce qui prive les autres co-indivisaires de ce droit. Le deuxième cas est celui des sociétés de fait. Les bénéfices réalisés par ces sociétés sont soumis à la CPU au nom du principal associé qui bénéficie seule de l'assurance maladie ce qui exclut les autres associés de bénéficier de cette couverture médicale. Le troisième cas est relatif au régime fiscal des dons, primes et subventions reçus par les personnes physiques soumises à la CPU ; les auteurs signalent pour ce cas de figure l'omission de préciser le mode de taxation de ces produits accordés à certains contribuables soumis à la CPU par l'État, des collectivités territoriales ou des tiers.

La deuxième catégorie des limites est, selon les auteurs, à **caractère administratif** avec quatre principales limites. La première est l'imposition abusive du revenu professionnel des contribuables ayant subis des impacts négatifs de la crise Covid 19 en raison du confinement instauré en 2020 ce qui a pénalisé la majorité des personnes physiques imposées selon le régime de la CPU. La deuxième est le cas d'un contribuable bénéficiant déjà d'une assurance

maladie, cas par exemple des retraités qui souffrent de manque de visibilité et de transparence de la doctrine administrative dans ce sujet. La troisième limite concerne le problème d'illectronisme et d'habilitation en matière du contentieux qui en découle vu que le champ d'application de la CPU couvre des artisans, les petits commerçants et les petits prestataires qui sont majoritairement analphabètes ce qui leur pose des problèmes en particulier pour la télé déclaration et le télépaiement de cette contribution. Les auteurs relèvent finalement dans cette catégorie de limites à caractère administratif le problème de la répartition du produit de la CPU qui relève de l'hétérogénéité des organes concernés par cette contribution qui se heurte d'après eux aux problèmes de sa répartition entre les différents organismes publics en plus de sa gestion sur le plan du contentieux administratif et judiciaire.

2.4 Développement des hypothèses

Comme pour n'importe quel travail de recherche, la formulation et le développement des hypothèses sont une étape cruciale qui vise à formuler des déclarations claires et testables sur les relations entre les variables de l'étude. Dans le cadre de cette étude sur la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels au Maroc, plusieurs hypothèses ont été établies pour explorer divers facteurs qui pourraient influencer la perception des professionnels. Les hypothèses formulées incluent notamment des facteurs tels que le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, l'affiliation à une mutuelle et l'ancienneté dans l'exercice de l'activité éligible à la CPU. Sur la base de la revue de littérature, nous avons pu formuler six principales hypothèses suivantes :

H1 : Les professionnels de sexe féminin ont une perception plus favorable de la CPU que les professionnels de sexe masculin. Cette hypothèse suggère une relation potentielle entre le sexe des professionnels et leur perception de la CPU. Elle explore si les femmes ont tendance à avoir une perception plus positive de la CPU par rapport aux hommes.

H2 : Les professionnels plus jeunes ont une perception plus favorable de la CPU que les professionnels plus âgés. Cette hypothèse examine l'effet de l'âge sur la perception de la CPU. Elle postule que les professionnels plus jeunes sont susceptibles d'avoir une perception plus positive de la CPU par rapport aux professionnels plus âgés.

H3 : Les professionnels ayant un niveau d'éducation plus élevé ont une perception plus favorable de la CPU que ceux ayant un niveau d'éducation plus faible. Cette hypothèse explore la relation entre le niveau d'éducation des professionnels et leur perception de la CPU. Elle suppose que les individus ayant un niveau d'éducation plus élevé ont tendance à percevoir la CPU de manière plus favorable. Cette hypothèse découle des limites présentées par (AISSAOUI, A. & AISSAOUI, Y. (2022)) en particulier celle qui concerne le problème d'illectronisme et d'habilitation en matière du contentieux qui en découle vu que le champ d'application de la CPU couvre des artisans, les petits commerçants et les petits prestataires qui sont majoritairement analphabètes ce qui leur pose des problèmes en particulier pour la télé-déclaration et le télépaiement de cette contribution ce qui nous a amené à formuler l'hypothèse disant que la perception de la CPU est tributaire du niveau d'éducation des professionnels, plus ils ont un niveau d'éducation élevé, plus ils perçoivent positivement de cette contribution.

H4 : Les professionnels mutualistes ont une perception plus favorable de la CPU que les professionnels qui ne sont pas affiliés à une mutuelle. Cette hypothèse examine l'impact de l'affiliation à une mutuelle sur la perception de la CPU. Elle suppose que les professionnels mutualistes ont une perception plus favorable de la CPU que ceux qui ne sont pas affiliés.

H5 : Les professionnels qui ont une grande ancienneté dans l'exercice de l'activité éligibles à la CPU ont tendance à avoir une perception plus favorable de la CPU que les professionnels dont l'ancienneté est moindre. Cette hypothèse explore comment l'ancienneté dans l'exercice de l'activité éligible à la CPU influence la perception des professionnels. Elle

postule que les professionnels avec une plus grande ancienneté ont tendance à avoir une perception plus positive de la CPU que ceux avec moins d'expérience.

Ces hypothèses serviront de base pour la conception de l'étude et l'analyse des données, permettant ainsi de répondre à des questions importantes sur les facteurs qui influencent la perception de la CPU chez les professionnels au Maroc.

De ce fait et sur la base de l'objet de recherche, la perception de la Contribution Professionnelle Unique par les professionnels assujettis au Maroc, ces hypothèses peuvent être vérifiées ou réfutées en fonction des résultats de l'étude.

3 Méthodologie de recherche

Dans cette partie nous allons décrire la méthodologie de recherche utilisée pour étudier la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels qui y sont assujettis au Maroc. Tout d'abord, nous présentons le design de la recherche et son cadre conceptuel. Ensuite, nous détaillerons la méthode d'échantillonnage et la taille de l'échantillon, ainsi que la description de la population cible. Nous présenterons également la méthode de collecte de données et la conception du questionnaire utilisé pour cette étude.

3.1 Design de la recherche

Dans cette étude, nous avons adopté une méthode quantitative basée sur un questionnaire pour collecter des données auprès des professionnels assujettis à la Contribution Professionnelle Unique (CPU) au Maroc. Cette méthode a été choisie en raison de sa capacité à recueillir des données de manière structurée et objective, ainsi que pour sa facilité de collecte et d'analyse des données.

Le questionnaire a été élaboré en se basant sur les fondements théoriques et légaux du régime de la CPU au Maroc. Il a été structuré en différentes sections pour permettre une analyse précise de chaque aspect de la perception de la CPU par les professionnels. La section A a permis de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques des participants, tandis que la section B a porté sur la connaissance et la perception de la CPU. La section C a quant à elle permet de recueillir des données sur les avantages et les inconvénients de la CPU, et la section D a porté sur les facteurs influençant la perception de la CPU.

La collecte des données s'est déroulée sur une période de cinq mois, via le questionnaire qui a été remis directement aux professionnels ou administré à l'aide d'un lien URL. Les réponses ont été collectées de manière anonyme pour garantir la confidentialité des participants.

Les données ont ensuite été traitées à l'aide de logiciels statistiques (SPSS, Excel..) pour permettre une analyse approfondie des résultats. Les résultats ont ensuite été interprétés en se basant sur les hypothèses de recherche formulées.

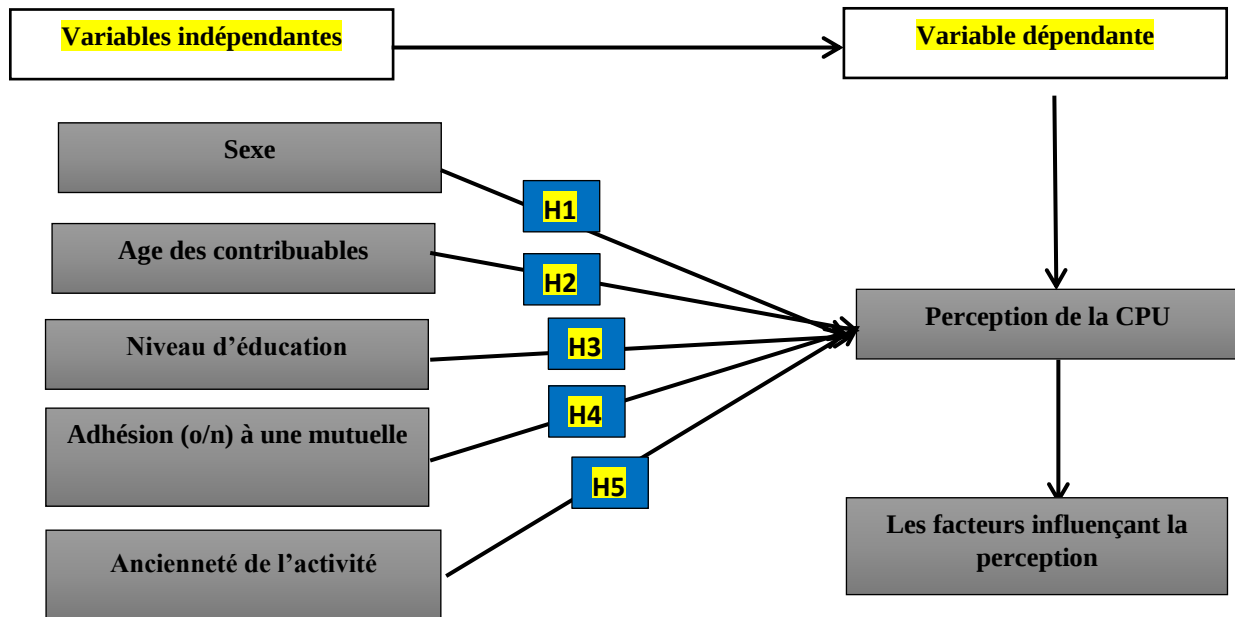
3.2 Cadre conceptuel de cette recherche

Le cadre conceptuel est construit autour de deux concepts clés : la Contribution Professionnelle Unique et la perception des professionnels.

La perception des professionnels est un concept qui se rapporte à la manière dont les professionnels perçoivent la contribution professionnelle unique. Cette perception pourrait être influencée par divers facteurs, tels que le sexe des contribuables, leur âge, leur niveau d'éducation, etc. La perception des professionnels peut avoir une incidence sur leur conformité fiscale et leur comportement de paiement.

Le cadre conceptuel de cette recherche est illustré dans le schéma ci-dessous :

Figure N°1 : Le cadre conceptuel de l'étude



Source : Auteurs

3.3 Terrain de l'étude

Comme nous l'avons présenté précédemment, notre étude est une étude empirique qui vise à collecter des données sur le terrain à travers un questionnaire. Nous avons choisi cette méthode, car elle nous a permis de collecter des données quantitatives et qualitatives sur la perception de la CPU par les professionnels qui y sont soumis.

La population cible de notre étude est constituée de tous les professionnels soumis à la CPU en vertu de la réglementation en vigueur. Pour des raisons de disponibilité et d'accessibilité, nous avons ciblé la population des professionnels «CPUISTES» de la région de Rabat. En d'autres termes, notre étude vise à comprendre la perception de la CPU par les professionnels de toutes les activités économiques soumises à cette contribution à savoir les prestataires de services et ceux exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale dans les conditions de chiffres d'affaires fixées par la réglementation en vigueur.

Pour atteindre notre population cible, nous avons fait appel à un échantillon de convenance composé de **354 participants**. L'échantillon de convenance, également connu sous le nom d'échantillon de commodité, est une méthode d'échantillonnage pour laquelle les individus ou les éléments de l'échantillon sont choisis en fonction de leur disponibilité et de leur accessibilité, plutôt que par un processus de sélection aléatoire ou systématique (ce qui constitue d'ailleurs une limite pour cette recherche que nous avons explicitée au niveau de la conclusion de cet article). Dans ce type d'échantillonnage, les échantillons sont souvent constitués des individus ou des éléments qui sont les plus faciles à atteindre ou à recruter, sans tenir compte d'une méthode rigoureuse de sélection aléatoire.

Les échantillons de convenance sont généralement plus faciles et rapides à collecter, ce qui en fait une option pratique dans certaines situations, comme les études pilotes, les recherches exploratoires ou les circonstances où il est difficile de mettre en place une méthode d'échantillonnage plus rigoureuse en raison de contraintes de temps, de ressources ou d'accès limité aux participants.

3.4 Collecte des données

Avant de commencer la collecte des données, nous avons procédé à une revue de la littérature

pour nous familiariser avec les différents aspects de la CPU, tels que les modalités de calcul et de paiement, les aspects légaux et réglementaires, ainsi que les études antérieures sur ce sujet. Sur la base de cette étape préliminaire, nous avons conçu un questionnaire comprenant 25 questions fermées et ouvertes. Le questionnaire a été conçu pour mesurer la perception des professionnels soumis à la CPU concernant les différents aspects de cette contribution, tels que le degré de connaissance de la CPU, l'équité du système de calcul, les avantages et les inconvénients de la CPU, les motifs de la perception positive/négative...

Nous avons procédé à la collecte des données à partir le questionnaire. Nous avons opté pour un **échantillonnage de convenance de 354 professionnels**. Nous avons collecté les données sur une période de cinq mois.

Les données collectées sont saisies dans une base de données et traitées à l'aide de logiciels statistiques tels que SPSS. Nous avons fait appel aux techniques statistiques descriptives, de corrélation et au modèle de la régression pour analyser les données et tester nos hypothèses de recherche...

3.5 Analyse des données

Avant d'analyser les données, nous avons procédé à leur nettoyage et préparation. Cela comprend la vérification des données manquantes et aberrantes, la correction des erreurs de saisie, et la création de nouvelles variables si nécessaire.

Nous avons commencé notre analyse des résultats de cette recherche par une analyse descriptive des données pour présenter les caractéristiques de l'échantillon, telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le secteur d'activité, etc. Nous avons fait appel aux tableaux de fréquences pour présenter les résultats de cette analyse.

Par la suite, nous avons procédé aux tests statistiques pour examiner les relations entre les différentes variables de notre étude. Dans ce sens, nous avons analysé la corrélation entre la perception de la CPU et les variables telles que l'âge, le sexe, le secteur d'activité, le niveau d'éducation, etc.

Nous avons effectué ensuite une analyse multi variée pour examiner les facteurs qui influencent la perception de la CPU. Nous avons utilisé le modèle de régression pour tester nos hypothèses de recherche et examiner l'impact des différentes variables sur la perception de la CPU. Enfin, nous avons interprété les résultats de notre analyse pour tester nos hypothèses.

4 Résultats et discussion

Pour analyser les résultats de notre étude, nous avons utilisé des techniques statistiques descriptives et des analyses de corrélation.

Tout d'abord, nous avons réalisé une analyse descriptive de l'échantillon et des variables étudiées, telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, etc. Nous avons également analysé la distribution des réponses à la question principale sur la perception de la CPU.

Ensuite, nous avons effectué des tests de corrélation pour étudier les relations entre les variables. Nous avons calculé le **coefficient de corrélation de Pearson** entre les variables indépendantes (Age, ancienneté d'exercice de l'activité, niveau d'étude...).

Pour conforter les résultats nous avons fait appel au modèle de **la régression multiple** pour étudier les relations entre les variables ces trois variables plus particulièrement.

4.1 Présentation des statistiques descriptives

Nous allons présenter les résultats quantitatifs de notre étude sur la perception de la Contribution Professionnelle Unique par les professionnels au Maroc. Nous avons utilisé les données collectées auprès **d'un échantillon de 354 professionnels** soumis à cette

contribution.

Nous avons organisé les résultats quantitatifs selon les variables de notre étude et nous les présentons dans les tableaux suivants :

Tableau N 1 : Répartition de l'échantillon cible selon les variables de l'étude

Répartition de l'échantillon cible selon le sexe		
Secteur d'activité	Effectif	%
Homme	204	58%
Femme	150	42%
Total	354	100%
Répartition de l'échantillon selon les secteurs d'activité		
Secteur d'activité	Effectif	%
Activité industrielle, commerciale ou artisanale	205	58%
Prestataires de services	149	42%
Total	354	100%
Répartition de l'échantillon selon le niveau d'éducation		
Niveau d'éducation	Effectif	%
Aucun niveau	34	10%
Niveau Bac	50	14%
Baccalauréat	65	18%
Bac+2	80	23%
Licence	87	25%
Master	37	10%
Doctorat	1	0%
Total	354	100%
Répartition de l'échantillon selon les tranches d'âge		
Tranche d'âge	Effectif	%
20-29 ans	46	13%
30-39 ans	121	34%
40-49 ans	113	32%
50-59 ans	41	12%
60 ans et plus	33	9%
Total	354	100%

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Le **tableau 1** présente les caractéristiques de notre échantillon. Nous avons interrogé 204 hommes et 150 femmes. De plus, (58%) des professionnels interrogés exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale contre (42%) qui sont des prestataires de service. En ce qui concerne l'âge des participants, les pourcentages sont variés. (13%) ont un âge compris entre 20-29 ans, (34%) entre 30-39 ans, (32%) entre 40-49 ans, (12%) entre 50-59 ans et (9%) uniquement qui ont un âge de 60 ans et plus. Quant au niveau d'éducation, (10%) des participants ont aucun niveau, (14%) ont un niveau bac, (18%) ont le baccalauréat, (23%) ont le Deug (Bac+2), (25%) ont la License et (10%) ont un bac+5.

Tableau N 2 : Perception de la CPU

Perception de la CPU	N	%
Très bonne perception	62	17,51%
Bonne perception	159	44,92%
Perception moyenne	36	10,17%
Mauvaise perception	57	16,10%
Très mauvaise perception	40	11,30%
Total	354	100%

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Le **tableau 2** présente la perception de la Contribution Professionnelle Unique par les professionnels assujettis au Maroc. Nous avons constaté qu'en total (62,43%) des participants

ont une perception positive de la CPU (17,51% des participants avaient une très bonne perception, tandis que 44,92% avaient une bonne perception). La perception moyenne de la CPU a été exprimée par (10,17%) des participants, alors que (27,40%) des professionnels interrogés avaient une mauvaise perception de la CPU (16,10% avaient une mauvaise perception et 11,30% une très mauvaise perception).

Le **tableau 4** présente les motifs de la perception négative de la CPU exprimés par les participants ayant une mauvaise ou très mauvaise perception de la CPU. Nous avons constaté que le motif le plus fréquent était **l'obligation de payer l'impôt conjointement avec le droit complémentaire (46,7 %)**, suivi de la **complexité des procédures de déclaration et de paiement (33,3%)**, de la **possibilité donnée uniquement à l'associé principal de bénéficier de l'AMO en cas d'indivision (31 %)** et du **montant élevé de la CPU (29,5%)**. Les autres motifs exprimés étaient **l'obligation d'être adhérent uniquement à la CNOPS-FARS-CNSS (23,3 %)** et les **motifs divers (9,5 %)** comme indiqué dans le **tableau 3** ci-dessous.

Tableau N 3 : Motifs de la perception négative de la CPU

Motifs	%
Obligation de payer l'impôt conjointement avec le droit complémentaire	46,7%
Complexité des procédures de déclaration et de paiement	33,3%
En cas d'indivision c'est uniquement l'associé principal qui bénéficie de l'AMO	31%
Montant élevé de la CPU	29,5%
Obligation d'être adhérent uniquement à la CNOPS-FARS-CNSS	23,3%
Autres	9,5 %

Source : Auteurs

Dans le même ordre d'idée, en ce qui concerne la connaissance de la CPU, (9,32%) de l'échantillon avance « pas du tout » connaître comment décrire la CPU ; (16,95%) ont du mal à le décrire, (37,85%) des répondants estiment pouvoir la décrire « moyennement », (26,27%) et (9,60%) simultanément avancent qu'ils peuvent « bien » et « très bien » décrire la CPU. En général on peut dire que les professionnels ont une bonne connaissance du système de la CPU.

En ce qui concerne les modalités de calcul (61%) estiment savoir parfaitement comment calculer la CPU tandis que (39%) ne savent exactement pas ses modalités de calcul.

En termes d'équité fiscale du régime de la CPU, (63%) des répondants estiment que le régime de la CPU est équitable par rapport aux services reçus en retour alors que (21%) affirment ne pas l'être. Le reste (26%) estime ne pas le savoir exactement.

Quant à la réponse de la CPU aux besoins et aux attentes des professionnels, la majorité (79,13%) des professionnels estiment que le CPU a pu répondre spécifiquement à leurs besoins contre (15,75%) qui ont un avis contraire, le reste (5,12%) estime ne pas le savoir. Les motifs de l'insatisfaction se manifestent généralement dans l'obligation d'être adhérent à la CNSS et la non-liberté des choix entre les mutuelles ; la préférence de déposer physiquement la déclaration et le paiement de la CPU dans le siège de la DGI ; l'obligation de payer impôt et mutuelle pour les professionnels déjà mutualistes à un autre organisme de mutuelle. Par ailleurs plusieurs professionnels expriment leur mécontentement face à non intégration de certaines catégories des professionnels « ceux mutualistes de l'OCP par exemple » dans la démarche de généralisation de la mutuelle en plus de l'ambiguïté par rapport au sort du contrat déjà établi avec la CNSS et les points ramassés...

Par rapport au comportement de paiement de la CPU, la majorité (94%) des répondants n'ont jamais été pénalisés pour non-paiement de la CPU contre (6%) uniquement qui ont fait l'objet de pénalisation pour des motifs variés exprimés par les répondants et qui se résument dans les points suivants : (i)l'oubli ou la négligence ; (ii)le désaccord par rapport au paiement de droits complémentaire ; (iii)les difficultés à comprendre les obligations fiscales ; (iv)l'adhésion à une mutuelle autre que la CNSS avec le mari pour les professionnels de sexe féminin ;(v)les

difficultés à trouver les informations nécessaires pour effectuer le paiement ;(vi)des problèmes liés aux procédures de paiement en ligne ;(vii)des problèmes techniques liés au système de déclaration et de paiement de la DGI.

4.2 Résultats

Pour réaliser cette étude empirique, nous avons fait appel à plusieurs techniques d'analyse de données. Voici un aperçu des techniques utilisées :

1. **Corrélation par le Test de Pearson** : La corrélation de Pearson a été appliquée pour évaluer les relations entre les variables continues. Cette technique a permis d'analyser les corrélations entre l'âge, le niveau d'éducation, l'ancienneté d'exercice de l'activité et la perception de la CPU.
 2. **Test t de Student** : Le test t de Student a été utilisé pour comparer les moyennes de deux groupes indépendants, notamment pour évaluer si des différences significatives existent entre les sexes (hommes et femmes) et entre les professionnels affiliés à une mutuelle et ceux qui ne le sont pas. Cette technique a permis d'identifier les variations statistiquement significatives.
 3. **Régression Multiple** : La régression multiple a été employée pour explorer la relation entre la perception de la CPU et un ensemble de variables indépendantes, telles que l'âge, le niveau d'éducation et l'ancienneté professionnelle. Cette méthode a permis de déterminer quels facteurs ont un impact significatif sur la perception de la CPU.
- Les principaux résultats de l'étude sont présentés ci-après :

Tableau N 4 : Corrélation entre variable « Age » et variable « Perception de la CPU »

		Quelle est votre tranche d'âge ?	En général comment qualifier votre perception de la CPU ?
Quelle est votre tranche d'âge ?	Corrélation de Pearson	1	-,172**
	Sig. (bilatérale)		,006
	N	354	354
En général comment qualifier votre perception de la CPU ?	Corrélation de Pearson	-,172**	1
	Sig. (bilatérale)	,006	
	N	354	354

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Le résultat de ce coefficient de corrélation de Pearson entre les deux variables, la **variable "Âge"** et la variable **"Perception de la CPU"** montre une corrélation négative significative. La corrélation de Pearson est de -0,172, et la valeur de p (Sig. bilatérale) est de 0,006.

On peut interpréter ce résultat comme suit : la corrélation de Pearson mesure la relation linéaire entre deux variables. Dans ce cas, la corrélation est négative, ce qui signifie que lorsque la variable **"âge"** augmente, la variable **" Perception de la CPU "** a tendance à diminuer, et vice versa.

La corrélation de -0,172 indique une faible corrélation, mais elle est significative au niveau de 0,01 (bilatéral). Cela signifie que la relation entre ces deux variables est statistiquement significative, bien que la force de la corrélation soit faible.

La valeur de p (0,006) est inférieure à 0,01, ce qui indique que la corrélation est significative au niveau de 0,01 (bilatéral). En d'autres termes, il est peu probable que cette corrélation soit due au hasard.

En résumé, il semble y avoir une relation négative significative, bien que faible, entre l'âge des répondants et leur perception de la CPU. Cela signifie que les participants plus jeunes avaient tendance à avoir une perception plus positive de la CPU que les participants plus âgés,

mais la corrélation est faible, ce qui suggère que d'autres facteurs peuvent également influencer la perception de la CPU.

Tableau N 5 : Corrélation entre variable « ancienneté d'exercice d'activité » et variable « Perception de la CPU »

		En général comment qualifier votre perception de la CPU ?	Depuis combien de temps exercez-vous votre activité?
En général comment qualifier votre perception de la CPU ?	Corrélation de Pearson	1	,016
	Sig. (bilatérale)		,803
	N	354	354
Depuis combien de temps exercez-vous votre activité?	Corrélation de Pearson	,016	1
	Sig. (bilatérale)	,803	
	N	354	354

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Le résultat du coefficient de corrélation de Pearson entre les deux variables, "**Perception de la CPU** " et "**Ancienneté d'exercice d'activité** " montre une corrélation très faible et non significative. La corrélation de Pearson est de 0,016, et la valeur de p (Sig. bilatérale) est de 0,803. On peut interpréter ce résultat comme suit :

- La corrélation de Pearson mesure la relation linéaire entre deux variables. Dans ce cas, la corrélation est extrêmement faible, proche de zéro, ce qui indique qu'il n'y a pratiquement aucune relation linéaire entre les deux variables.
- La valeur de p (0,803) est bien supérieure au seuil couramment accepté de 0,05. Cela signifie que la corrélation n'est pas statistiquement significative, ce qui suggère que les deux variables ne sont pas liées de manière significative.

En résumé, il n'y a pratiquement aucune corrélation linéaire entre la perception de la CPU et le nombre d'années d'expérience dans l'activité. Ces deux variables ne semblent pas avoir une relation significative.

Tableau N 6 : Corrélation entre variable « Niveau d'études » et variable « Perception de la CPU »

		En général comment qualifier votre perception de la CPU ?	Quel est votre niveau d'études ?
En général comment qualifier votre perception de la CPU ?	Corrélation de Pearson	1	,633
	Sig. (bilatérale)		,013
	N	354	354
Quel est votre niveau d'études ?	Corrélation de Pearson	,633	1
	Sig. (bilatérale)	,013	
	N	354	354

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Le résultat du coefficient de corrélation de Pearson entre les deux variables, "**Perception de la CPU** " et "**Niveau d'études** ", montre une corrélation positive relativement forte et significative. La corrélation de Pearson est de 0,633, et la valeur de p (Sig. bilatérale) est de 0,013.

Interprétation :

- Dans ce cas, la corrélation est forte, tend vers 1, ce qui indique qu'il y a une relation linéaire forte entre les deux variables.
- La valeur de p (0,013) est inférieure à 0,05. Cela signifie que la corrélation est statistiquement significative, ce qui suggère que les deux variables sont liées de manière significative.

En résumé, il existe une corrélation positive significative ($r = 0,633$, $p = 0,013$) entre le niveau d'études des professionnels et leur perception de la Contribution Professionnelle Unique

(CPU). Cela suggère que les professionnels avec un niveau d'études plus élevé ont tendance à avoir une perception plus favorable de la CPU, tandis que ceux avec un niveau d'études moins élevé ont une perception moins positive de la CPU.

Pour conforter les résultats de corrélation entre les variables indépendantes « **Age, ancienneté d'exercice de l'activité et niveau d'étude** » et la variable dépendante « **Perception de la CPU** », nous avons fait appel au modèle de la régression multiple via le logiciel SPSS. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le **tableau N°5**.

Tableau N7 : résultats du modèle de la régression multiple

Coefficients ^a						
Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		B	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	3,695	,316		11,697	,000
	Depuis combien de temps exercez-vous votre activité ?	,099	,073	,092	1,362	,174
	Quel est votre niveau d'études ?	,633	,044	,523	1,265	,013
	Quelle est votre tranche d'âge ?	-,167	,068	-,169	-2,449	,015

a. Variable dépendante : En général comment qualifier votre perception de la CPU ?

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Le résultat de la régression multiple indique la relation entre la variable dépendante « **Perception de la CPU** » et les variables indépendantes : « **ancienneté d'exercice d'activité** », « **Niveau d'études** » et « **l'âge** ». Voici une interprétation des résultats :

1. Constante (Constante) :

- ✚ Coefficient non standardisé (B) : 3,695
- ✚ Erreur standard : 0,316
- ✚ Coefficient standardisé (Bêta) : N/A (car il s'agit de la constante)
- ✚ Valeur t : 11,697
- ✚ Valeur de p (Sig.) : 0,000

La constante représente l'interception du modèle de régression lorsque toutes les autres variables indépendantes sont nulles. Dans ce cas, la constante est de 3,695.

2. Pour la variable « **Ancienneté d'exercice de l'activité** »

- ✚ Coefficient non standardisé (B) : 0,099
- ✚ Erreur standard : 0,073
- ✚ Coefficient standardisé (Bêta) : 0,092
- ✚ Valeur t : 1,362
- ✚ Valeur de p (Sig.) : 0,174

Cette variable indépendante, représentant le temps d'expérience dans l'activité, a un coefficient positif faible (0,099). Cependant, le coefficient standardisé (Bêta) est également faible (0,092), ce qui indique que son influence sur la variable dépendante est limitée et non significative ($p = 0,174$), ce qui suggère que la durée d'exercice n'a pas un impact significatif sur la perception de la CPU.

3. Pour la variable « **Niveau d'études** » :

- ✚ Coefficient non standardisé (B) : 0,633
- ✚ Erreur standard : 0,044
- ✚ Coefficient standardisé (Bêta) : 0,523
- ✚ Valeur t : 1,265

✚ Valeur de p (Sig.) : 0,013

De manière similaire à la variable précédente, le niveau d'études a un coefficient positif relativement élevé (0,633) et un coefficient standardisé élevé aussi (0,523). La relation entre cette variable et la perception de la CPU est significative ($p = 0,013$), ce qui suggère que le niveau d'études a un impact significatif sur la perception de la CPU.

4. Pour la variable « **Age** »

✚ Coefficient non standardisé (B) : -0,167

✚ Erreur standard : 0,068

✚ Coefficient standardisé (Bêta) : -0,169

✚ Valeur t : -2,449

✚ Valeur de p (Sig.) : 0,015

La variable "**Age**" a un coefficient négatif (-0,167), ce qui signifie qu'à mesure que l'âge augmente, la perception de la CPU a tendance à diminuer. Le coefficient standardisé (Bêta) est également négatif (-0,169), indiquant que cette relation est statistiquement significative ($p = 0,015$). En résumé, la variable "**âge**" et la variable "**Niveau d'études**" semblent avoir une influence significative sur la perception de la CPU, tandis que la variable, "**ancienneté d'exercice d'activité**" n'a pas une influence significative sur la perception de la CPU.

Pour les deux autres variables de notre étude, "**sexe**" et "**Adhésion à la mutuelle**" et puisqu'il s'agit des variables binaires avec des modalités binaires de réponse (homme(1), femme(2)) pour la variable « sexe » et « Oui(1), Non(2) » pour la variable « adhésion à une mutuelle », nous avons fait appel à la comparaison des moyennes et le T-test. Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Test sur échantillon unique

	Valeur de test = 0					
	t	ddl	Sig. (bilatéral)	Différence moyenne	Intervalle de confiance de la différence à 95 %	
					Inférieur	Supérieur
Sexe	45,103	352	,000	1,292	1,24	1,35
En Général comment qualifier votre perception de la CPU ?	64,061	353	,000	3,772	3,66	3,89

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

Les résultats du test sur échantillon unique semblent indiquer des comparaisons entre les réponses à deux variables différentes, "**Variable Sexe**" et "**Perception de la CPU**". Voici comment interpréter ces résultats :

Pour la variable "Sexe" :

✚ La valeur de test t est de 45,103.

✚ Les degrés de liberté (ddl) sont de 352.

✚ La p-valeur (Sig. bilatéral) est de 0,000, ce qui signifie que la différence observée est statistiquement significative.

✚ La différence moyenne entre les groupes est de 1,292.

L'intervalle de confiance de la différence à 95 % indique que la différence moyenne entre les groupes est comprise entre 1,24 et 1,35. Cela signifie que, en moyenne, il y a une différence significative entre les réponses à la variable "Sexe".

Pour la variable " Perception de la CPU ?" :

✚ La valeur de test t est de 64,061.

✚ Les degrés de liberté (ddl) sont de 353.

✚ La p-valeur (Sig. bilatéral) est de 0,000, ce qui signifie que la différence observée est statistiquement significative.

✚ La différence moyenne entre les groupes est de 3,772.

L'intervalle de confiance de la différence à 95 % indique que la différence moyenne entre les groupes est comprise entre 3,66 et 3,89. Cela signifie que, en moyenne, il y a une différence significative entre les réponses à la variable "Perception de la CPU".

En résumé, les résultats montrent que les réponses à ces deux variables sont statistiquement différentes et que la différence observée est significative. Cela suggère qu'il y a des différences significatives entre les groupes ou les réponses à ces questions.

D'après les résultats il semble avoir une différence significative dans la perception de la CPU entre les réponses à la question "Vous êtes ?" (Qui correspond au sexe, avec "homme" et "femme" comme catégories).

La valeur de test t est de 45,103 avec un degré de liberté (ddl) de 252, et la p-valeur (Sig.) est de 0,000, ce qui indique une différence statistiquement significative. De plus, l'intervalle de confiance de la différence à 95 % montre que la différence moyenne entre les groupes est significative.

Cela suggère que, sur la base de ces résultats, **les professionnels de sexe féminin ont une perception significativement plus favorable de la CPU que les professionnels de sexe masculin**. Par conséquent, les données semblent confirmer l'hypothèse **H1** : **"Les professionnels de sexe féminin ont une perception plus favorable de la CPU que les professionnels de sexe masculin."**

Test sur échantillon unique

	Valeur de test = 0					
	t	ddl	Sig. (bilatéral)	Différence moyenne	Intervalle de confiance de la différence à 95 %	
					Inférieur	Supérieur
En général comment qualifier votre perception de la CPU ?	64,061	353	,000	3,772	3,66	3,89
Est-ce que vous êtes affilié(e) à une mutuelle ?	52,394	353	,000	1,614	1,55	1,67

Source : Auteurs, sur la base des données tirées du logiciel SPSS

D'après les résultats fournis, il semble y avoir une différence significative dans la perception de la CPU entre les réponses à la question "En général comment qualifier votre perception de la CPU ?" et l'appartenance à une mutuelle (catégories "Oui(1)" et "Non(2)").

- Pour la question **"En général comment qualifier votre perception de la CPU ?"**, la valeur de test t est de 64,061, avec un degré de liberté (ddl) de 353. La p-valeur (Sig.) est de 0,000, ce qui indique une différence statistiquement significative. De plus, l'intervalle de confiance de la différence à 95 % montre que la différence moyenne entre les groupes est significative.

- Pour la variable **"affiliation à une mutuelle"**, la valeur de test t est de 52,394, avec un ddl de 353. La p-valeur (Sig.) est également de 0,000, indiquant une différence statistiquement significative. L'intervalle de confiance de la différence à 95 % montre une différence moyenne significative entre les deux groupes.

Ces résultats suggèrent que les professionnels affiliés à une mutuelle ont une perception significativement plus favorable de la CPU que les professionnels qui ne sont pas affiliés. Par conséquent, les données semblent confirmer l'hypothèse **H2** : **"Les professionnels mutualistes ont une perception plus favorable de la CPU que les professionnels qui ne sont pas affiliés à une mutuelle"**. Toutefois, il est important de noter que ces conclusions sont basées sur les données de notre étude, et la représentativité de l'échantillon joue un rôle crucial dans la généralisation des résultats à une population plus large.

4.3 Discussion des résultats

Les résultats de notre étude montrent que la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels qui y sont soumis au Maroc est mitigée. En effet, si une majorité de participants (62,43%) ont une perception plutôt positive de la CPU, une proportion significative (27,40%) exprime une perception négative.

Dans ce qui suit nous nous pencherons sur les résultats de l'étude et nous allons les interpréter à la lumière des objectifs et des hypothèses formulées au début de la recherche. Nous explorerons également les implications de ces résultats et nous proposerons des pistes pour les futures recherches.

4.3.1 Perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU)

Les résultats de cette étude indiquent que la perception de la CPU par les professionnels assujettis au Maroc varie en fonction de plusieurs facteurs. Plus précisément, l'âge, le niveau d'éducation, le sexe, l'affiliation à une mutuelle et l'ancienneté professionnelle influencent la manière dont les professionnels perçoivent la CPU. Ces résultats confirment que la perception de la CPU est un phénomène complexe et multifactoriel.

Il existe plusieurs motifs qui peuvent expliquer pourquoi certains professionnels ont une perception positive de la CPU, tandis que d'autres peuvent avoir une perception négative. Quant aux motifs de Perception Positive de la CPU, une majorité des participants (62,43%) exprime une vision plutôt favorable. Cette perspective favorable peut s'expliquer par plusieurs raisons. Tout d'abord la **déclaration établie spontanément sur la base des éléments communiqués par le contribuable lui-même** parce que le nouveau régime de la CPU, fondé sur la saisie spontanée des chiffres d'affaires, établit une relation de confiance entre le contribuable et l'administration fiscale, rompant ainsi avec l'ancien régime du forfait qui s'est basé sur le principe de calculer l'impôt sur le revenu selon la méthode du bénéfice forfaitaire. De plus, la **simplification des procédures de télé-déclaration et du télépaiement** qui se manifeste dans le gain de productivité en termes de Ressources Humaines en raison de la suppression de l'ensemble des tâches manuelles de saisie des déclarations physiques et du recouvrement des impôts et taxes remplacés par la contribution professionnelle unique. Ces ressources Humaines libérées peuvent être redéployées et focalisées sur la véritable valeur ajoutée en matière du rendement fiscal à savoir le contrôle fiscal et le recouvrement forcé. Il faut citer également l'**échelonnement du paiement de la CPU** qui constitue véritablement un soulagement de paiement de la CPU et qui consiste à procéder au paiement spontané du montant de la CPU selon le choix mentionné sur la déclaration, à savoir, un versement annuel dans le même délai que celui du dépôt de la déclaration ou des versements trimestriels de 25% chacun et ce, avant l'expiration des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre de l'année qui suit celle au cours de laquelle le chiffre d'affaires a été réalisé.

Les autres motifs de la perception positive de la CPU se focalisent sur des mesures qui offrent des avantages significatifs aux professionnels qui y sont assujettis. D'abord, en ce qui concerne l'**adhésion à la couverture médicale**, les travailleurs indépendants et les personnes non-salariés exerçant une activité professionnelle peuvent opter pour la CPU et verser un complément de droit d'ordre social, Cette adhésion leur permet, ainsi qu'à leurs ayants droit, de bénéficier de la couverture médicale, conformément à la loi instituant l'assurance maladie obligatoire, alignant ainsi leur statut sur celui des salariés du secteur privé. La deuxième mesure se concentre sur la rationalisation du système fiscal par la **réduction du nombre d'impôt et de taxe**. Ainsi, le montant de la contribution professionnelle unique est composé d'un impôt qui est augmenté d'un droit complémentaire lié à l'Assurance Maladie Obligatoire et dont le produit de ce droit complémentaire sera affecté au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale. Par contre, ledit impôt englobe l'impôt sur le revenu en plus de la taxe professionnelle et la taxe des services communaux destinée à usage professionnel,

ce qui a réduit le nombre d'impôts et taxes à une seule contribution. Par ailleurs, la **réduction des coefficients réglementaires appliqués aux activités commerciales, industrielles et artisanales** élaborés en concertation avec les associations professionnelles les plus représentatives figure parmi les raisons de la perception favorable. Dans ce sens, un nouveau tableau des coefficients réglementaires a été mis en place pour accompagner le contribuable dans l'accomplissement des formalités de déclaration du chiffre d'affaires et de paiement de la CPU en regroupant les activités ayant des traits communs et en minimisant le nombre des catégories de professions en quatre grandes catégories (Commerce, prestations de services, fabrication et commerces et activités spécifiques).

En revanche, une proportion significative (27,40%) exprime une perception négative de la CPU. Les raisons de cette perception défavorable sont diverses. Notamment la **difficulté liée à la télé-déclaration et au télépaiement** pour ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, ce qui leur pose des problèmes pour pouvoir naviguer et déposer leurs déclarations électroniquement. En effet, ses derniers sont tenus à respecter scrupuleusement, les obligations déclaratives et de versement de la CPU, sans exception, sous contrainte d'être soumis à des majorations de retard suite au dépôt tardif de la déclaration ou même paiement tardif de la contribution. Cela peut engendrer des frais supplémentaire s'ils sollicitent l'aide des intermédiaires pour prendre en charge le dépôt de leurs déclarations électroniques.

Un autre motif qui a été révélé par les répondants est l'**obligation de payer l'impôt conjointement avec le droit complémentaire (46,7 %)** selon lequel certains répondants ont marqué leur mécontentement par rapport au paiement de l'impôt conjointement avec l'Assurance Maladie Obligatoire surtout qu'ils disposent d'une couverture médicale et qui sont dans l'attente de mettre à jour leurs données sur le système pour pouvoir déposer leurs déclarations et procéder au paiement des droits dus dans le délai légal sans supporter des majorations de retard suite à un problème technique du système. Les motifs de la perception négative ont évoqué également le **cas particulier des sociétés de fait** qui sont des sociétés constituées de deux ou plusieurs personnes qui décident de mettre en commun leurs apports (en numéraire, en nature ou en industrie) en vue de partager les bénéfices (ou les pertes). Les bénéfices réalisés par ces sociétés sont considérés comme revenus professionnels qui peuvent être soumis à la CPU au nom du principal associé et donc les autres associés sont exclus du champ d'application de l'assurance maladie quoiqu'ils soient membres de la société de fait et juridiquement assument les mêmes responsabilités et partagent les mêmes risques.

Par ailleurs, certains répondants contestent le montant élevé de la CPU (**29.5%**) avec ses deux composantes (impôt et AMO) et demandent la révision du barème de l'AMO fixé dans ce sens et l'**obligation d'être adhérent uniquement à la CNOPS ou à la CNSS (23,3 %)** vu que plusieurs contribuables assujettis au régime de la contribution professionnelle unique bénéficient déjà d'une assurance maladie obligatoire en tant que bénéficiaires (cas des femmes/hommes mariés à la charge de leurs conjoints) ou même en tant qu'adhérents à une assurance privée ou une assurance à l'étranger. Ces derniers souffrent de manque de visibilité et de transparence de la doctrine administrative dans ce sujet et se trouvent devant l'obligation de payer le droit complémentaire de la CPU alors qu'ils sont déjà souscrits à d'autres mutuelles.

Il est important de noter que la perception de la CPU peut varier en fonction des expériences personnelles, des croyances et des attentes individuelles. Les motifs de perception positive ou négative de la CPU peuvent différer d'un professionnel à l'autre, et ces motifs influencent la manière dont ce groupe spécifique de contribuables perçoit le système fiscal marocain.

4.3.2 Influence des Caractéristiques Démographiques sur la Perception de la CPU

Nous allons examiner l'influence des caractéristiques démographiques sur la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) puis nous allons explorer les motifs possibles de

la perception positive ou négative de la CPU en fonction de ces caractéristiques.

Tout d'abord, les professionnels plus jeunes ont montré une perception plus favorable de la CPU. Ceci peut être expliqué par deux principales raisons. La première ; la **familiarité avec les réformes fiscales**. Ainsi, les professionnels plus jeunes ont peut-être une meilleure compréhension des réformes fiscales récentes. En conséquence, ils ont tendance à avoir une perception plus favorable de la CPU. Cette tendance peut être attribuée à leur familiarité avec les nouvelles politiques fiscales. La deuxième est l'**optimisme envers les changements** raison pour laquelle les jeunes sont souvent plus ouverts aux changements et plus optimistes quant aux avantages des nouvelles politiques. Cela peut se traduire par une perception plus positive de la CPU.

Pour la variable « **sexe** », les femmes ont montré une perception plus positive de la CPU que les hommes. Plusieurs motifs peuvent expliquer cette disparité. Tout d'abord les **rôles économiques et sociaux** pour lesquels les femmes peuvent percevoir la CPU comme offrant une protection sociale plus importante, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte des rôles économiques et sociaux traditionnels. En plus de la **sensibilité aux enjeux sociaux** qui veut dire que les femmes peuvent être plus sensibles aux enjeux sociaux et à la protection des droits, ce qui pourrait influencer leur perception positive de la CPU.

Quant à la variable « **niveau d'éducation** », les professionnels ayant un niveau d'éducation plus élevé ont montré une perception plus favorable de la CPU. Deux principaux motifs sous-tendent cette tendance. Le premier, la **compréhension plus approfondie de ce nouveau régime** qui suppose que les professionnels qui ont un niveau d'éducation élevé ont une meilleure compréhension des systèmes fiscaux complexes et sont plus à même de saisir les avantages de la CPU. Le second, la **conscience des avantages** selon lesquels les professionnels qui ont un niveau d'éducation élevé peuvent être plus conscients des avantages de la CPU en termes de protection sociale, ce qui influence positivement leur perception.

En ce qui concerne la variable « **Affiliation à une Mutuelle** », les affiliés à une mutuelle ont également montré une perception plus favorable de la CPU. Plusieurs motifs peuvent expliquer cette tendance plus particulièrement les **garanties de protection sociale** qui veut dire que les affiliés à une mutuelle ont déjà des garanties de protection sociale, et la CPU peut être perçue par eux comme un complément à ces avantages ; en plus de la **sécurité financière** selon laquelle l'affiliation à une mutuelle peut indiquer une préoccupation pour la sécurité financière, ce qui est en accord avec les objectifs de la CPU.

En somme, l'influence des caractéristiques démographiques sur la perception de la CPU est complexe et multifactorielle. Les motifs varient en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation, de l'affiliation à une mutuelle et de l'ancienneté professionnelle. Cette compréhension des motifs sous-jacents est essentielle pour concevoir des politiques fiscales et des programmes éducatifs adaptés aux besoins des différents groupes de professionnels.

5 Conclusion

Notre étude a examiné la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels assujettis au Maroc. Les résultats ont montré que la perception de la CPU est mitigée, avec une majorité de participants ayant une perception plutôt positive de la CPU (62,43%), mais une proportion significative (27,40%) exprimant une perception négative. Les corrélations entre la perception de la CPU et certaines variables telles que l'âge et le niveau d'éducation ont été identifiées. Les motifs de la perception négative de la CPU chez les professionnels assujettis au Maroc tels qu'ils ont été exprimés par ces derniers se résument dans l'obligation de payer l'impôt conjointement avec le droit complémentaire ; la complexité des procédures de déclaration et de paiement ; le bénéfice de l'associé principal de l'AMO en

cas d'indivision; du Montant élevé de la CPU et d'obligation d'être adhérent uniquement à la CNOPS-FARS-CNSS.

De surcroît, les résultats de notre étude ont des implications importantes pour les professionnels et les décideurs. Les professionnels doivent être conscients des avantages de la CPU tels que la simplification des procédures de paiement et la réduction des coûts administratifs. Les décideurs doivent prendre en compte la perception des professionnels lors de l'élaboration de politiques fiscales pour assurer leur acceptabilité et leur efficacité.

À l'issue de ce travail, et en prenant en considération les résultats de cette étude, nous avons pu formuler un ensemble de recommandations qui seraient susceptibles d'ouvrir la voie à des actions potentielles pour les parties prenantes impliquées dans la gestion de la CPU. Ces recommandations visent à améliorer la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels et à renforcer la confiance dans le système fiscal. Elles contribueront également à l'alignement du système fiscal sur les besoins et les attentes des contribuables, tout en garantissant une équité et une justice fiscale accrues. Elles s'articulent autour des points suivants :

1. Sensibilisation et Éducation Fiscale : Il est essentiel de mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation fiscale pour les professionnels afin de mieux expliquer le fonctionnement de la CPU, ses avantages et son impact sur la protection sociale. Cela permettra de dissiper les malentendus et d'assurer une meilleure compréhension du système.

2. Personnalisation des Services Fiscaux : Les administrations fiscales devraient envisager de personnaliser les services fiscaux en fonction des caractéristiques des contribuables, comme l'âge, le niveau d'éducation, la situation familiale et la nature de l'activité exercée. Cela permettrait de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe de professionnels.

3. Flexibilité dans le Paiement : Les autorités fiscales pourraient envisager d'introduire des mécanismes de flexibilité dans le paiement de la CPU. Cela pourrait inclure la possibilité pour les contribuables de négocier des plans de paiement adaptés à leur situation financière, ce qui atténuerait certaines des préoccupations liées à la rigidité du système.

4. Évaluation Continue : Il est important de continuer à évaluer la perception des professionnels à l'égard de la CPU au fil du temps. Cette évaluation permettra de suivre l'impact des réformes fiscales et de s'assurer que le système fiscal répond aux besoins et aux attentes des contribuables.

5. Accès Facilité aux Informations Fiscales : Les autorités fiscales devraient faciliter l'accès aux informations fiscales, en rendant disponibles les détails des calculs de la CPU de manière transparente et accessible. Cela contribuera à réduire la complexité perçue du système.

6. Études Complémentaires : Des études complémentaires pourraient explorer d'autres facteurs qui influencent la perception de la CPU. Cela permettrait d'obtenir une compréhension plus complète de la manière dont la CPU est perçue par les professionnels.

7. Collecte de Données Qualitatives : En complément des données quantitatives, la collecte de données qualitatives à travers des entretiens ou des groupes de discussion avec des professionnels pourrait fournir des informations plus approfondies sur les motivations derrière la perception de la CPU.

8. Dialogue Entre les Parties Prenantes : Les autorités fiscales devraient encourager le dialogue entre les parties prenantes, y compris les associations professionnelles et les syndicats, pour recueillir leurs avis sur la CPU et collaborer à l'amélioration du système fiscal.

9. Mesures de Soutien aux Groupes Vulnérables : Les professionnels qui sont identifiés comme étant plus vulnérables aux charges fiscales, comme les jeunes professionnels ou ceux avec des revenus plus faibles, pourraient bénéficier de mesures de soutien spécifiques, telles que des exemptions fiscales ou des incitations.

10. Évaluation de l'Impact Social : Il serait utile de mener une évaluation de l'impact social de la CPU pour déterminer si elle atteint ses objectifs de protection sociale. Cette évaluation pourrait informer les ajustements nécessaires.

12. Suivi de la Législation Fiscale : Les professionnels soumis à la CPU devraient être encouragés à suivre les évolutions de la législation fiscale en la matière et à participer aux consultations publiques pour exprimer leurs opinions et leurs préoccupations.

Dans le même ordre d'idées, Il est recommandé de réaliser une étude similaire à l'échelle nationale pour déterminer si la perception de la CPU varie selon les régions du Maroc. Des études qualitatives pourraient également être réalisées pour approfondir les raisons de la perception négative de la CPU chez les professionnels. Enfin, une étude comparative entre la CPU et d'autres formes de contributions fiscales serait pertinente pour mieux comprendre les spécificités de la perception de la CPU au Maroc.

Toutefois, notre étude présente quelques limites qu'il convient de prendre en compte. Tout d'abord, notre échantillon est relativement restreinte et se limite à la région de Rabat, ce qui pourrait limiter la généralisation des résultats à l'ensemble du pays. La collecte de données s'est faite aussi à travers des questionnaires en ligne via un lien URL, ce qui pourrait exclure les professionnels qui n'utilisent pas ou ne sont pas à l'aise avec les technologies de l'information. En outre, les résultats sont basés sur des données « auto-déclarées », ce qui pourrait entraîner des biais de réponse. De plus, d'autres facteurs non examinés dans cette étude pourraient également influencer la perception de la CPU.

Par ailleurs, la méthode d'échantillonnage par convenance est souvent sujette à des biais, car elle ne reflète pas nécessairement la population dans son ensemble et peut ne pas être représentative. Il est important de noter que les échantillons de convenance sont généralement considérés comme moins fiables que les échantillons obtenus par des méthodes d'échantillonnage plus rigoureuses, comme l'échantillonnage aléatoire ou stratifié, car ils peuvent introduire des distorsions dans les résultats de l'étude en raison de la non-représentativité de l'échantillon. Par conséquent, ils sont souvent utilisés avec prudence et leur validité et leur généralisabilité doivent être examinées de manière critique dans le contexte de la recherche.

Des perspectives de recherche pourraient être de réaliser une étude similaire à l'échelle nationale afin de déterminer si la perception de la CPU varie selon les régions. Il serait également intéressant de réaliser des entretiens qualitatifs pour approfondir les raisons de la perception négative de la CPU chez les professionnels assujettis au Maroc.

Enfin, Il sied de préciser que notre étude a délibérément focalisé son attention sur le contexte marocain, visant à dévoiler les subtilités spécifiques de la CPU dans ce contexte particulier. Cette décision méthodologique découle de notre objectif principal de fournir une analyse approfondie et contextuelle de la CPU au Maroc. Toutefois, une avenue potentielle pour des recherches futures pourrait impliquer une analyse comparative élargie entre la Contribution Professionnelle Unique (CPU) au Maroc et des régimes fiscaux similaires à l'étranger ce qui pourrait élargir la portée de notre compréhension de cette contribution et une assimilation plus globale des pratiques fiscales dans des contextes différents.

Références

- (1). AISSAOUI, A. & AISSAOUI, Y. (2022), « L'impact de la contribution professionnelle unique sur le management des entreprises individuelles au Maroc », Revue D'Etudes en Management et Finance D'Organisation N°14 Mars 2022.
- (2). Bruner, J.S. (1958). Les processus de préparation à la perception (pp. 1-48). In J. Piaget et al. (Eds), Logique et Perception. Paris : PUF.
- (3). Code général des impôts version 2021(CGI)
- (4). Dahir n° 1-20-90 du 1er jourmada I 1442 (16 décembre 2020) portant promulgation de la loi de finances n° 65-20 pour l'année budgétaire 2021, Bulletin officiel– N° 6944 bis en date du 3 jourmada I 1442 (18 décembre 2020)
- (5). Décret n° 2-08-124 du 3 Jourmada II 1430 (28 mai 2009) Décret n° 2-08-124 du 3 jourmada II 1430 (28 mai 2009) désignant les professions ou activités exclues du régime du bénéfice forfaitaire en vertu des dispositions de l'article 41 du code général des impôts institué par l'article 5 de la loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007 promulguée par le dahir n°1-06-232 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006).
- (6). Guide Pratique relatif à l'application du Régime de la Contribution Professionnelle Unique CPU, Direction Générale des Impôts Maroc, 2021
- (7). Habib, M., Lavergne, L. & Caparos, S. (2018). Chapitre 4. Perception. Dans : , M. Habib, L. Lavergne & S. Caparos (Dir), Psychologie cognitive: Cours, méthodologie, exercices corrigés (pp. 96-127). Paris: Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.habib.2018.01.0096>
- (8). Loi n° 07-20 modifiant et complétant la loi n° 47-06 relative à la fiscalité locale, promulguée par le dahir n° 1-20-91 du 16 jourmada I 1442 (31 décembre 2020).
- (9). Loi organique n° 98-15 du 23 juin 2017 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale
- (10). Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. (2021). Contribution Professionnelle Unique (CPU). Récupéré le 14 février 2023, de <https://www.finances.gov.ma/fr/CPULei/Pages/CPULei.aspx>
- (11). Note circulaire relative à la Contribution Professionnelle Unique publiée par la Direction Générale des Impôts Maroc, 2021
- (12). Nouveau : la Contribution Professionnelle Unique « CPU » en matière d'impôt sur le revenu, publication de Direction Générale des Impôts Maroc, 2021

Annexe

Questionnaire

Questionnaire pour étudier la perception de la Contribution Professionnelle Unique (CPU) par les professionnels qui y sont assujettis au Maroc.

Partie 1 : Informations générales

1. 1. votre sexe*
 - 1.1. Homme
 - 1.2. Femme
2. Quelle est votre secteur d'activité ?*
 - 2.1. Activité commerciale, industrielle ou Artisanale
 - 2.2. Prestataires de services
3. Depuis combien de temps exercez-vous cette profession ?*
 - 3.1. Moins d'un an

- 3.2. De 1 à 5 ans
- 3.3. De 6 à 10 ans
- 3.4. Plus de 10 ans
- 3. *Quel est votre niveau d'études le plus élevé ?**
 - 1.1. Aucun niveau
 - 1.2. Niveau Bac
 - 1.3. Baccalauréat
 - 1.4. Bac+2
 - 1.5. Licence
 - 1.6. Master
 - 1.7. Doctorant
- 4. *Êtes-vous actuellement assujetti(e) à la Contribution Professionnelle Unique au Maroc ?*
 - 4.1. Oui
 - 4.2. Non
- 5. *Si oui, depuis quand payez-vous la Contribution Professionnelle Unique ?**
 - 5.1. Moins d'un an
 - 5.2. De 1 à 5 ans
 - 5.3. De 6 à 10 ans
 - 5.4. Plus de 10 ans

Partie 2 : Compréhension de la Contribution Professionnelle Unique

- 6. *Avez-vous déjà entendu parler de la Contribution Professionnelle Unique avant cette étude ?**
 - 1.1. Oui
 - 1.2. Non
- 6. *Pouvez-vous décrire ce qu'est la Contribution Professionnelle Unique ?**
 - 1.1. Très bien
 - 1.2. Bien
 - 1.3. Moyennement
 - 1.4. Mal
 - 1.5. Pas du tout
- 7. *Connaissez-vous les différentes caisses de protection sociale financées par la Contribution Professionnelle Unique ?**
 - 1.1. Très bien
 - 1.2. Bien
 - 1.3. Moyennement
 - 1.4. Mal
 - 1.5. Pas du tout
- 8. *Savez-vous comment le montant de la Contribution Professionnelle Unique est calculé ?**
 - 1.1. Oui
 - 1.2. Non
- 9. *Êtes-vous en faveur d'une réforme de la Contribution Professionnelle Unique au Maroc ?*
 - 1.1. Oui, tout à fait
 - 1.2. Oui, en partie
 - 1.3. Non, pas du tout

Partie 3 : Satisfaction et conformité

- 10. *Êtes-vous satisfait(e) du système de la Contribution Professionnelle Unique au Maroc ?**
 - 1.1. Très satisfait(e)
 - 1.2. Satisfait(e)

- 1.3. Peu satisfait(e)
- 1.4. Pas du tout satisfait(e)
11. *Êtes-vous satisfait(e) des prestations sociales proposées par les caisses de protection sociale financées par la Contribution Professionnelle Unique ?**
- 1.1. Très satisfait(e)
- 1.2. Satisfait(e)
- 1.3. Peu satisfait(e)
- 1.4. Pas du tout satisfait(e)
12. *Avez-vous déjà eu recours à des prestations sociales financées par la Contribution Professionnelle Unique ?*
- 1.1. Oui
- 1.2. Non
13. *Respectez-vous régulièrement les délais de paiement de la Contribution Professionnelle Unique ?*
- 1.1. Toujours
- 1.2. Souvent
- 1.3. Parfois
- 1.4. Rarement
- 1.5. Jamais
14. *Avez-vous déjà été sanctionné(e) pour non-paiement de la Contribution Professionnelle Unique ?*
- 1.1. Oui
- 1.2. Non
15. *Si vous n'avez jamais payé la contribution professionnelle unique, quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'avez pas payé ?*
- 1.1. Je ne suis pas au courant de cette taxe
- 1.2. Je n'ai pas les moyens de payer cette taxe
- 1.3. Je ne comprends pas pourquoi je dois payer cette taxe
- 1.4. Autre (précisez)
16. *Si vous êtes en retard dans le paiement de la contribution professionnelle unique, quelles sont les raisons pour lesquelles vous êtes en retard ?*
- 1.1. Problèmes financiers temporaires
- 1.2. Oubli ou négligence
- 1.3. Difficultés à comprendre les obligations fiscales
- 1.4. Difficultés à trouver les informations nécessaires pour effectuer le paiement
- 1.5. Problèmes liés aux procédures de paiement en ligne
- f. Autre (veuillez préciser) : _____
16. *Diriez-vous que le montant de la Contribution Professionnelle Unique que vous devez payer est équitable par rapport aux services que vous recevez en retour ?*
- 1.1. . Plutôt oui
- 1.2. Plutôt non
- 1.3. Non, pas du tout
- 1.4. Ne sait pas / pas d'opinion
17. *Parmi ces affirmations. Lesquelles vous semble correctes de votre point de vue ?*
- 1.1. -La CPU est une contribution juste et équitable
- 1.2. La CPU est une charge fiscale trop lourde pour les professionnels
- 1.3. La CPU est un impôt supplémentaire pour les professionnels
- 1.4. La CPU a un impact positif sur le développement économique du pays
- 1.5. La CPU a un impact négatif sur le pouvoir d'achat des professionnels

Partie 4 : Comportement

17. Dans quelle mesure la Contribution Professionnelle Unique influence-t-elle votre choix d'exercer votre profession au Maroc ?

- 1.1. Beaucoup
- 1.2. Un peu
- 1.3. Pas du tout

18. Avez-vous déjà envisagé de ne plus payer la Contribution Professionnelle Unique ?

- 1.1. Oui
- 1.2. Non

19. Si oui, quelle est la principale raison de votre réticence à payer la Contribution Professionnelle Unique ?

- 1.1. Montant élevé de la CPU
- 1.2. Perception d'injustice fiscale
- 1.3. Complexité des procédures de paiement
- 1.4. Manque de transparence dans l'utilisation des fonds
- 1.5. Autres

Partie 5 : Conclusion

20. En général comment qualifier votre perception de la CPU ?*

- 1.1. Très bonne perception
- 1.2. Bonne perception
- 1.3. Perception moyenne
- 1.4. Mauvaise perception
- 1.5. Très mauvaise perception

24. Avez-vous des suggestions ou des commentaires sur le système actuel de la Contribution Professionnelle Unique au Maroc ?

- 1.1. Oui (préciser) : _____
- 1.2. Non

Merci de votre participation à cette étude. Vos réponses seront traitées de manière confidentielle et anonyme.

Merci de répondre à ces questions en fonction de votre expérience et de votre point de vue sur la Contribution Professionnelle Unique au Maroc. Vos réponses seront utilisées à des fins de recherche uniquement et seront traitées de manière confidentielle.